

PROGRAMME ERASMUS+ 2021-2027

Mobilité internationale des étudiant·es et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnels.



L'INTERNATIONAL À L'IRFASE

OBJECTIFS

- Ouverture à l'international ;
- Accompagner le développement professionnel, éducatif et personnel des acteur·ice·s du social ;
- Enrichir la qualité des formations ;
- Participer à la construction d'une société ouverte sur le monde ;
- Faciliter la mobilité en tant que droit accessible à tou·te·s.



PRIORITÉS DU PROGRAMME



Le programme Erasmus+ soutient les mobilités qui s'inscrivent dans une des quatre priorités de la période 2021-2027.



INCLUSION ET DIVERSITÉ

Promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès.



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Améliorer l'offre de compétences numériques dans le domaine de l'éducation et de la formation.



ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Renseigner sur la crise climatique et la durabilité par l'éducation formelle et non-formelle.



PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE, VALEURS COMMUNES ET ENGAGEMENT CIVIQUE

Renforcer la compréhension de l'UE par les citoyen·ne·s dès leur plus jeune âge.

Les mobilités étudiantes **courtes** seront accessibles dès la rentrée 2024.

LES MOBILITÉS ÉTUDIANTES



3 TYPES DE MOBILITÉS

Les mobilités dans des pays et zones géographiques classés orange ou rouge par France Diplomatie ne sont pas autorisées.



STAGE

Durée à définir avec l'IRFASE et l'organisme d'accueil.



SÉJOUR D'ÉTUDES EN GROUPE

Période de mobilité pouvant aller de 2 à 30 jours et le groupe doit comprendre deux participant-e-s minimum.



MOBILITÉ INDIVIDUELLE

Période de mobilité pouvant aller de 10 à 89 jours.



Les mobilités longues n'entreront en vigueur qu'à **partir de la rentrée 2025.**



STAGE

Les étudiant·e·s peuvent se rendre à l'étranger au sein d'un organisme d'accueil afin d'y effectuer une période de stage. Les modalités d'accueil doivent être discutées en amont de la mobilité internationale. Ces modalités comprennent par exemple la durée du stage, les horaires de travail, et doivent être validées par l'IRFASE avant le départ.

Étudiant·e·s, vous êtes invité·e·s dans le cadre de votre parcours de formation à passer des frontières, et à aller vous former à l'étranger, afin d'expérimenter des pratiques et méthodes d'accompagnement différentes de celles en vigueur en France. Cette expérience à l'étranger peut représenter un atout et renforcer votre employabilité à travers l'acquisition de compétences linguistiques et citoyennes.



MOBILITÉ DE GROUPE

Un groupe d'étudiant·e·s de l'IRFASE peut participer à un séjour d'apprentissage collectif avec d'autres étudiant·e·s auprès d'un partenaire à l'étranger. L'IRFASE doit concevoir les activités et des enseignant·e·s, formateur·ice·s ou autres membres du personnel qualifiés de l'IRFASE doivent accompagner les étudiant·e·s pendant toute la durée de l'activité.

Les mobilités de groupe ne se limitent pas uniquement à des fins d'apprentissage. Un groupe d'étudiant·e·s peut également se rendre à l'étranger par le biais du programme, sans accompagnateur·ice, afin d'observer des pratiques professionnelles dans d'autres pays.



MOBILITÉ INDIVIDUELLE

Les étudiant·e·s peuvent effectuer un séjour d'apprentissage à l'étranger chez un partenaire, dans une entreprise ou au sein d'une organisation active dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels ou sur le marché du travail. Cette mobilité individuelle doit comporter un important volet professionnel, et un programme d'apprentissage individuel doit être élaboré par chaque étudiant·e.

LES PAYS DU PROGRAMME



Le programme Erasmus+ compte 33 pays membres dans lesquels vous pouvez vous rendre.

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Islande
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine
- Malte
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République Tchèque
- Roumanie
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Turquie

POUR LE DOSSIER D'ATTRIBUTION **DES BOURSES**



Les mobilités étudiantes peuvent être appuyées par des bourses, dont le montant attribué varie en fonction du projet.

- Être en deuxième année de formation
- Avoir trouvé une structure d'accueil (échanges de mail + contact de la personne ressource à transmettre)
- Justifier la recherche active d'un hébergement (présentation de 3 devis ou justificatif d'hébergement)
- Avoir ses papiers d'identité à jour au moment du dépôt de la demande de bourse + validité qui s'étend au-delà de la période de mobilité choisie

- Être titulaire d'une pièce d'identité permettant de voyager dans le pays souhaité (ex : CNI ou passeport)
- Faire la demande de la carte européenne d'assurance maladie - **gratuit**
- Fournir une copie de l'assurance responsabilité civile
- Fournir une lettre de présentation détaillée du choix de mobilité
- Établir un budget précis de ses dépenses
- Avoir déposé son dossier de bourse complet avant la date limite

Nombre total des bourses attribuées à l'IRFASE par l'agence Erasmus+ :

Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et voyage

Type d'activité	Nombre de participants
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	11
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	6
Total mobilité étudiante	17
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	1
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	3
Total mobilité du personnel	4
Total mobilité	21

Si vous êtes concerné·e par un des critères suivants, un montant supplémentaire pourra vous être attribué au même titre que votre bourse de mobilité.

Critères concernant les EES	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...
Habitant dans une commune classée Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (<u>edf</u> , eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville	Attestation de domicile (<u>edf</u> , eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon 6 et 7)	Notification d'attribution de bourse
Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égale à 551€	Attestation CAF de quotient familial

Financements étudiants vers les pays intra-européen :

INTRA EUROPEEN	MOBILITES VERS PAYS PROGRAMME & PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 13 ET 14					
	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR		Complément financier mobilités de STAGE	Complément financier INCLUSION	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
					Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
Mobilité longue durée 2 à 12 mois	Vers pays groupe 1	292 € à 606 € / mois*	150 € / mois	250 € / mois	10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>
	Vers pays groupes 2 / 3	225 € à 550 € / mois*				
Mobilité courte durée 5 à 30 jours	≤ 14 jours	79 € / jour	NA	100 € si durée ≤ 14 jours 150 € si durée > 14 jours		
	du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56 € / jour	NA			